

01/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023****Présents :**

Nathan ARSAC, Cloé ARTAUT, Cyril BENOIT, Céline BUON, Anissa CHEHBIB, Jean COTTE, Florence DANTON, Axelle DEQUATRE, Grégoire ETRILLARD, Emiliano GROSSMAN, Théo GUERET, Pauline LEBARON, Pierre-Louis PERIN, Julie SAADA.

Absents ou excusés

Raphaël CHARPENTIER, Mario DEL PERO, Alexis GOIN, Cassandre REMOND.

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Catherine BLANC	Chargée de mission Apprentissage et Partenariats
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur des affaires juridiques
Sergei GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Anne LESEGRETAIN	Directrice Sciences Po Carrières
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Thayane VILAR BARBOSA	Juriste
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Projet de modification du règlement de la vie étudiante	2
II. Reconnaissance des associations étudiantes	2
III. Validation des conventions annuelles 2022-2023 des associations permanentes	3
IV. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 19 décembre 2022	3
V. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 7 novembre et du 5 décembre 2022	4
VI. Point d'information relatif à la rentrée de printemps 2022-2023	4
VII. Présentation de l'apprentissage à Sciences Po	8
VIII. Point d'information relatif à la déclaration des liens d'intérêts pour les membres des Conseils de l'IEP de Paris	16
IX. Echange d'informations sur des questions diverses	19

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2023

La séance est ouverte à 8 heures 43 par Cloé ARTAUT.

Cloé ARTAUT

Bonjour à tous. Tout d'abord très bonne année 2023 à tous et meilleurs vœux. Je propose que nous commençons directement avec les votes. Nous allons commencer par le projet de modification du règlement de la vie étudiante. Je laisse donc la parole à Monsieur THUBERT.

I. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA VIE ÉTUDIANTE

Sébastien THUBERT

Merci, Madame la Présidente. Il s'agit en fait, après discussion avec les membres de la Commission de la vie étudiante et notamment le Bureau du Conseil, de prévoir, dans le règlement de la vie étudiante, la possibilité, pour les membres siégeant à la Commission de la vie étudiante, de pouvoir se faire remplacer par d'autres membres élus du Conseil de la vie étudiante et de la formation, comme c'est possible dans une autre commission qui est la Commission de suivi social, ce qui permet dans certains cas d'assurer une continuité. Chaque élu pourra donc désigner, parmi vous, un membre pouvant le représenter exceptionnellement à une séance dès lors qu'il ne pourrait pas être présent. C'est cette modification que nous vous proposons de mettre dans le règlement de la vie étudiante. Je suis à votre disposition si vous avez des questions ou remarques.

Anissa CHEHBIB

Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous sommes, à l'UNEF, très favorables à cette modification qu'on avait appelée de nos vœux, nous nous réjouissons donc d'avoir été entendus à ce sujet. Est-ce qu'il ne serait pas possible de l'étendre au CA de la FNSP et à la section disciplinaire ?

Sébastien THUBERT

Les règlements de la vie étudiante sont de la prérogative du Conseil de la vie étudiante et de la formation, vous êtes donc légitimes à modifier votre règlement tandis que, que ce soit les statuts du Conseil d'administration de la FNSP ou du fonctionnement de la section disciplinaire, cela renvoie à un décret pris en Conseil d'État, cela ne relève donc pas de nos prérogatives ni de nos pouvoirs.

Cloé ARTAUT

Nous allons pouvoir voter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité.

II. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Cloé ARTAUT

Pour la reconnaissance des associations étudiantes, Monsieur VIVIEN.

Baptiste VIVIEN

Merci, Madame la Présidente. Cela va aller très vite. Il y avait deux associations qui, en ce début d'année, demandaient leur reconnaissance. Une pour un renouvellement et une autre pour une première demande parce qu'il s'agissait d'une initiative. Les deux vous ont donc été détaillées dans le petit document qui a été transmis, ce qui après votre validation porterait à 97 le nombre d'associations reconnues actuellement pour cette année.

Pauline LEBARON

Je vous souhaite également une très bonne nouvelle année. Nous souhaitons, à l'UNEF, profiter de ce point sur la reconnaissance de l'association, notamment « Ça fait pas moelle », pour rendre hommage à Maguelone VIVÈS. Maguelone VIVÈS était une ancienne présidente de l'UNEF Sciences Po. Elle était d'ailleurs présidente à la période où j'ai commencé mon engagement et elle a beaucoup marqué mon engagement quand j'ai commencé à m'investir au sein de l'UNEF à Sciences Po. J'ai eu la chance de pouvoir militer à ses côtés, trop peu de temps malheureusement puisque les suites d'une leucémie l'ont emportée le 16 octobre 2019. Nous ne l'oublierons pas, nous continuerons son combat pour la justice et pour l'égalité, un combat qu'elle a porté avec acharnement en tant que syndicaliste à l'UNEF, mais aussi dans d'autres cadres. Nous souhaitons donc lui rendre hommage par cette intervention, également apporter tout notre soutien à l'association « Ça fait pas moelle », créée justement pour rendre hommage à Maguelone, qui se bat pour les personnes souffrant de maladies du sang et du système immunitaire. Nous souhaitons enfin remercier ceux qui ont pris l'initiative de proposer le nom de Maguelone pour nommer des espaces du campus parisien. Le nom de Maguelone VIVÈS a été retenu et nous en avons été très heureux, merci beaucoup.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup et je pense que nous nous joignons tous à vos hommages. Pour la reconnaissance des associations étudiantes, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, c'est adopté à l'unanimité.

III. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2022-2023 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Baptiste VIVIEN

Il y en a une seule, il s'agit de l'association du double cursus Sciences Po M.A.S.S. Donc, comme habituellement, vous retrouvez l'ensemble des missions qui leur sont déléguées ainsi que la dotation qui est attribuée pour leur permettre d'accéder à ces missions. Si vous avez des questions, je suis évidemment à disposition.

Cloé ARTAUT

Y a-t-il des questions ? Très bien. Donc, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

IV. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Baptiste VIVIEN

Il y avait trois demandes de subvention, une première pour l'association SP3 Network pour l'organisation d'un événement en partenariat avec l'association d'Harvard, Harvard Undergraduate Foreign Policy International. La Commission a donc accordé une subvention de 900 euros pour un appui à la communication autour de cet événement. Une seconde demande concernait Sciences Polyphonies pour son programme annuel de saison musicale. La Commission a proposé 2400 euros pour l'ensemble de son projet sur 2022-2023. Enfin, il y avait le tournoi des Parisiennes pour l'association Les Parisiennes et pour laquelle la Commission a proposé 4000 euros. Tournoi qui se tiendra les 17, 18 et 19 février pour sa onzième édition, après une très belle réussite en février 2022.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Très bien. Donc, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 7 NOVEMBRE ET DU 5 DÉCEMBRE 2022

Cloé ARTAUT

Pour l'adoption des procès-verbaux provisoires, si vous les avez lus, y a-t-il des questions ou des remarques ? Très bien, je vous propose que nous votions. Qui est pour l'adoption ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, c'est adopté à l'unanimité.

VI. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA RENTRÉE DE PRINTEMPS 2022-2023

Cloé ARTAUT

Pour le point relatif à la rentrée, je passe la parole à Madame DUBOIS-MONKACHI.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

C'est ce qu'on appelle de l'efficacité, merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous, à mon tour de vous présenter tous mes vœux pour cette nouvelle année qui a commencé pour Sciences Po depuis le 3 janvier avec de nombreuses activités que je vais vous présenter. Les enseignements n'ont pas encore commencé et aujourd'hui débute la semaine de prérentrée, mais la semaine dernière a eu lieu notamment le séminaire annuel de l'égalité des chances qui a réuni cette année des représentants de près de 200 établissements conventionnés autour de la ministre de l'Égalité des chances et de l'Égalité femmes-hommes, Madame Isabelle ROME, qui a parrainé cet événement. Ce séminaire s'est donc tenu le 11 janvier et a permis aux différents acteurs de l'égalité des chances de Sciences Po et des établissements d'échanger sur cette procédure particulière et sur ce beau projet et de participer, après une grande conférence le matin, à différents ateliers, l'idée étant de sensibiliser les acteurs de ces lycées à Sciences Po, à son écosystème, à ses admissions, aux attendus pédagogiques, pour que les lycéens, qui suivent les ateliers Sciences Po, soient imprégnés de notre culture et puissent candidater en toute connaissance de cause.

Il y a, dans cinq minutes, un grand événement qui commence qui est la huitième édition de Youth & Leaders Summit. Il s'agit d'un grand événement organisé par l'École des affaires internationales. Cette année, le sujet concerne les urgences, toutes les urgences, c'est le monde à la croisée des chemins. Avec des interventions de spécialistes du monde entier, notamment une jeune militante qui vient du Brésil, qui a représenté son pays, l'Amazonie, à la COP26 de Glasgow. Elle a fait un discours assez impressionnant sur la protection notamment de la forêt amazonienne et elle sera donc l'invitée de ce grand événement.

De la même manière, cette semaine commence la prérentrée avec la mise en place de ce cours sur la culture écologique qui s'appelle précisément « cours d'introduction aux enjeux écologiques », piloté par Pierre CHARBONNIER, auteur d'un livre que je vous conseille, qui est vraiment très intéressant, intitulé « Culture écologique » aux Presses de Sciences Po. Sur tous les éléments, le livre est très complet, mais le cours sera plutôt axé sur une présentation des principaux concepts liés à la transition écologique avec dix-huit heures de cours pendant cette semaine et six heures qui seront assurées par des scientifiques pour avoir une approche pas simplement en sciences humaines et sociales, mais aussi scientifique, en tout cas quelques concepts, notamment des climatologues, sur ce sujet.

Comme chaque année en temps normal, puisque nous sommes revenus en temps normal, c'est maintenant le moment de recevoir nos étudiants en échange. Il y a près de 800 étudiants qui viennent du monde entier qui sont reçus ce matin dans le cadre du Welcome Programme qui est un programme sur mesure qui leur permet à la fois de découvrir les cours de Sciences Po, mais également de découvrir la ville, les villes puisqu'ils seront sur différents campus, et de participer à différentes activités avec les étudiants de Sciences Po et notamment d'être accueillis au sein d'un Buddy Programme qui permet à des étudiants en échange d'être accompagnés par des étudiants de Sciences Po.

Avant la semaine prochaine, nous aurons un grand événement aussi important, qui fait partie intégrante de la politique de réussite de Sciences Po, de création des conditions de la réussite, c'est le programme Meet the Services qui est une présentation de tous les services de Sciences Po à l'adresse des étudiants primo arrivants, autrement dit les étudiants en échange, mais également les étudiants qui rentrent de

stage, d'année de césure, qui viennent réactiver leurs connaissances sur toutes les activités, tous les services surtout, sociaux, médicaux, financiers, que propose l'Institution, la sensibilisation VSS, tout ce que comporte l'écosystème de notre Institution.

Il y aura également, pendant cette semaine, le forum du parcours civique qui permet aux étudiants de rencontrer les structures qui les accueilleront pour leur stage de fin de première année.

Enfin, les enseignements vont reprendre le lundi 23 janvier. Pour les salles de cours, un élément important, à la suite aux difficultés d'accès à des salles pour étudier, nous avons, avec la direction qui en a la charge de cette exploitation, décidé d'ouvrir toutes les salles de cours qui ne sont pas occupées par des enseignements. Vous y aurez donc accès, c'est la première fois qu'on fera cette opération. Elle sera conditionnée bien sûr par le comportement, qu'on espère très citoyen, des étudiants d'éviter de désorganiser les salles puisqu'ensuite les enseignants ne sont pas contents quand ils arrivent dans une salle qui a changé de configuration, donc de respecter cela et ce n'est pas pour vous décevoir d'emblée, mais il y aura finalement très peu de créneaux qui seront libres vu l'occupation des espaces, mais au moins vous pourrez occuper ceux qui le sont.

Autre bonne nouvelle, nous avons, avec le CROUS, équipé les cafétérias, c'est un détail, mais qui change la vie au quotidien, de plusieurs fours micro-ondes qui manquaient beaucoup. Je suis désolée de descendre à ce niveau de détail, mais c'était important pour les étudiants. À la cafétéria du 1, Saint-Thomas notamment où les étudiants se plaignaient d'être obligés d'attendre très longtemps pour pouvoir réchauffer leur repas.

Et puis, vous annoncer que Sciences Po a décidé de créer une Direction de l'engagement qui est dirigée par Kate VIVIAN qui va nous rejoindre en distanciel et qui prendra la parole pour faire une présentation.

Anissa CHEHBIB

Une petite déception concernant l'événement de l'égalité des chances. Nous en avons pris connaissance sur les réseaux sociaux et nous saluons l'initiative, mais nous regrettons de ne pas y avoir été conviés, surtout qu'à l'UNEF, en tant que syndicat étudiant majoritaire, nous avons beaucoup de retours à ce sujet-là et les thèmes d'égalité et de justice sociale sont des thèmes qui nous tiennent beaucoup à cœur. Autre thème de rentrée, nous voulons revenir sur un point essentiel à nos yeux, ce sont les inscriptions pédagogiques, chaque début de nouveau semestre, pour lesquelles il est selon nous crucial de réfléchir à un nouveau système qui serait plus juste, qui ne pénaliserait pas les étudiants qui peuvent rencontrer des bugs informatiques et qui n'avantagerait pas ceux ayant une meilleure connexion Internet. Comme à chaque fois, nous avons eu beaucoup de retours et de plaintes à propos de ce système et notamment d'étudiants qui, en entrant à Sciences Po, avaient une idée relativement précise de leur projet professionnel, mais qui, pour autant, n'ont pas pu choisir des cours en conséquence. Je vous donne l'exemple d'un étudiant qui voulait se diriger vers des études de sociologie du genre, mais qui n'a pas réussi à obtenir un séminaire nécessaire pour l'obtention de la certification « Genre et égalité » de Sciences Po. Nous voulions donc savoir si le groupe de travail qui visait à réfléchir sur un système de substitution était toujours d'actualité, quand il aurait lieu et éventuellement, comme nous en avons eu l'idée, de faire une grande consultation par exemple ainsi qu'un benchmark international qui nous permettrait de voir comment cela fonctionne dans d'autres universités.

Dernière remarque par ailleurs, comme vous l'avez dit cette semaine, les étudiants vont commencer à suivre le cours en lien avec les transformations planétaires et qui sera assuré par Pierre CHARBONNIER. Nous en sommes ravis et nous espérons pouvoir avoir des retours des étudiants concernant ce cours pour que nous puissions être toujours dans une logique de coconstruction pour s'améliorer. Merci.

Jean COTTE

Bonjour à tous, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2023. J'en profite, avec un peu de retard, pour féliciter tous les nouveaux élus puisque c'est mon premier CVEF de la nouvelle mandature. Je souhaitais préciser, comme l'UNEF, que les inscriptions pédagogiques sont un thème important pour NOVA et nous nous tenons bien évidemment prêts à travailler sur des améliorations face au système avec des propositions que nous faisons déjà quelques années. Merci.

Nathan ARSAC

Merci beaucoup. Bonne année également. Pour peut-être conclure sur une note plus positive pour l'UNEF, nous sommes absolument ravis de cette annonce faite autour de la mise à disposition des espaces vides qui ne va pas régler le problème de manque de places à la bibliothèque certainement, mais qui va franchement pouvoir aider les étudiants et étudiantes à travailler dans un meilleur cadre et au calme. C'est pour ça que je voulais vous demander si un planning était prévu pour avoir une visibilité sur la mise à disposition de ces espaces et comment vous comptiez mettre cela en place. Merci beaucoup.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup. Je vais répondre dans l'ordre des questions. En ce qui concerne le séminaire égalité des chances, il s'agit en effet d'un loupé. C'est vraiment un événement qui est à l'adresse des partenaires. Il y a donc beaucoup d'informations que vous connaissez déjà, c'est vraiment pour sensibiliser, mais l'année prochaine je veillerai à ce que vous soyez, élus étudiants, invités si ce sujet vous tient à cœur et j'en suis convaincue.

Concernant les IP, j'ai oublié d'en parler alors que je l'avais noté, c'est un acte manqué. Les IP seront toujours source de frustration puisqu'il y a tellement de cours à Sciences Po que les étudiants sont en général focalisés sur un ou deux cours et ne regardent pas l'offre de formation dans sa globalité. En revanche une fois qu'ils ont suivi le cours qu'ils n'avaient pas voulu, ils s'aperçoivent que finalement ce n'était pas si mal que ça. C'est un vieux sujet. Ce sujet des IP, nous le travaillons depuis des années, nous avons procédé à beaucoup d'améliorations. Je vais vous dire quelque chose qui va peut-être vous choquer, mais il n'y aura jamais de modifications, en tout cas, si on le fait, cela veut dire changer de système d'information, ce sera toujours premier arrivé, premier servi. La seule chose qu'on peut améliorer, c'est travailler sur différentes options, le système le permet, et nous-mêmes choisir de mettre en place un algorithme, mais ça prendra beaucoup de temps, pour considérer qu'un étudiant doit avoir, dans sa scolarité, au moins une fois l'emploi du temps idéal qu'il a défini. Cela nécessite du travail. Nous avons l'intention, avec la Direction de l'engagement, de monter des groupes de travail sur différents sujets et je pense que les IP pourraient en faire partie. Nous avons des outils pour faire avancer un petit peu les choses. Mais, vous savez, il nous a été proposé de nombreux systèmes, cela fait des années qu'on y réfléchit, nous avons fait un benchmark, nous avons tout fait. Le système d'information, tel qu'il existe aujourd'hui, ne permet pas d'aller au-delà de ce principe, il permet juste d'améliorer les effets de bord. Nous allons effectuer ce travail et voir dans quel calendrier, mais sachez qu'il n'y a pas eu, cette fois-ci, de problèmes techniques, en tout cas directement liés à l'Institution. Il y a peut-être effectivement des étudiants qui n'ont pas le bon matériel, le bon équipement, qui sont à distance dans des lieux où la connexion n'est pas évidente, c'est une réalité, mais en première année en tout cas, vous avez quasiment des cours qui sont imposés, donc il reste très peu de places au choix. La question que vous avez soulevée concernant le certificat sur l'étude du genre, c'est en effet problématique, mais je pense que sur un sujet comme celui-là, on peut essayer de trouver une solution s'il s'agit d'un étudiant qui n'a pas eu le cours. J'imagine qu'il n'y a pas des centaines d'étudiants concernés par cette situation. Concernant le cours de Pierre CHARBONNIER, il sera bien sûr évalué comme tous les enseignements. C'est la bonne nouvelle. Par ailleurs, Pierre CHARBONNIER viendra présenter son syllabus devant les instances et profiter de ce moment-là parce que c'est un moment historique pour l'Institution, en effet tous les étudiants de première année auront suivi ce cours.

Les groupes de travail, nous en avons parlé. Les salles, nous en avons parlé. J'ai oublié de vous dire que, bien sûr, ce cours aura lieu sur l'ensemble des campus en région, c'est important aussi de l'avoir en tête. Je pense que j'ai répondu à toutes vos questions. Peut-être, Sébastien, sur les groupes de travail parce qu'on a aussi l'idée de vous faire travailler sur d'autres thématiques, voir dans quel cadre et dans quel calendrier on s'organise.

Sébastien THUBERT

Il s'agit là des groupes de travail interconseil, donc c'est une question qui, dans un premier temps, est en train d'être vue avec les bureaux des conseils pour voir la façon dont on va solliciter les conseils pour

faire remonter les sujets, mais surtout la cohérence avec la programmation à venir des ordres du jour pour que les groupes de travail soient aussi préparatoires des grandes décisions qui devront être prises en conseil. Je pense que nous serons ainsi en capacité de revenir vers vous fin janvier.

Pauline LEBARON

Je voulais intervenir juste pour revenir sur la question concernant les plannings qui n'a pas eu forcément de réponse et par ailleurs je voulais en profiter pour rebondir sur la question des inscriptions pédagogiques parce que dans les systèmes qui peuvent exister, il existe des systèmes de hiérarchisation des souhaits des étudiants, comme j'ai pu l'expérimenter personnellement lors de ma troisième année en Autriche. Dans ce système, les étudiants attribuent un certain nombre de points aux cours qu'ils souhaitent, sans nécessité de se presser pour procéder aux inscriptions pédagogiques sur une période de deux semaines, les inscriptions peuvent être faites à tout moment et cela permet quand même de diminuer considérablement le stress même si évidemment il n'y a pas de solution parfaite où tous les étudiants ont 100 % des cours qu'ils souhaitent. Nous voulions savoir à ce sujet si vous envisagiez cette possibilité-là et si vous comptiez avancer sur une proposition que nous avons faite de réaliser plus de questionnaires en amont sur la demande des étudiants pour pouvoir mieux adapter l'offre de cours par la suite. Merci beaucoup.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci. Oui, nous avons la possibilité d'avoir des listes d'attente et nous aimerions aussi mettre cela en place. Il faut que nous en parlions au sein du groupe de travail et l'idée serait de revoir un petit peu l'offre, mais pour l'instant nous ne savons pas mesurer l'attractivité d'un cours. Les équipes des services nous disent « il y a beaucoup de demandes sur ce cours », mais comme ce n'est pas tracé on ne peut pas dire si ce cours est doublement demandé ou triplement demandé, auquel cas on pourrait voir avec l'enseignant s'il serait en capacité d'augmenter ses effectifs, ce qui n'est pas garanti non plus. D'abord parce qu'un cours est porté par un enseignant et on ne peut pas l'obliger à augmenter le nombre d'étudiants et on ne peut pas trouver un clone de ce professeur pour faire le cours sur des recherches qui sont plutôt personnelles. Autrement dit, cela pourrait améliorer les choses de savoir et peut-être de demander à l'enseignant d'augmenter le nombre d'étudiants, mais ce n'est pas ce qui va régler vraiment la situation. S'agissant du système dont vous parlez du *add and drop* qui existe dans toutes les universités et qui permet de choisir des cours, de tester et de renoncer ou d'accepter le cours, compte tenu de notre calendrier semestriel, qui est très, très court, avec douze semaines de cours, alors qu'en général dans les universités c'est deux ou trois semaines d'essai, cela créerait beaucoup de difficultés pour le suivi pédagogique, les évaluations, etc. En revanche, ce que nous avons envie de faire, c'est de laisser une période plus large pour les inscriptions pédagogiques. Nous pourrions dire par exemple : pendant une semaine, vous faites vos choix, vous pouvez changer, vous pouvez négocier avec des camarades qui vous disent clairement qu'ils ont vraiment besoin d'un cours en particulier parce qu'ils briguent le certificat et essayer de trouver des solutions entre vous. C'est une possibilité que nous sommes en train d'envisager et que nous pourrions partager lors du groupe de travail. Concernant la réservation des salles, l'idée est bien de vous informer en vous donnant, bien sûr, par semaine, les noms des salles. À titre personnel, j'aimerais bien que ce soit intégré à l'app puisque vous avez une application Sciences Po qui, j'espère, vous est très utile. Elle a été beaucoup enrichie par l'Institut des compétences et de l'innovation, notamment en matière de géolocalisation du 1, Saint-Thomas notamment. L'idée serait donc de pouvoir intégrer ces informations à l'application. À mon avis, il sera difficile d'aboutir aussi vite que cela, mais l'idée est vraiment de vous informer le plus tôt possible au moment de la rentrée, dès cette semaine, sur la liste des salles disponibles, modulo – là aussi il faudra être très souple, on vous le précisera dans la communication – des cours de rattrapage qui pourront avoir lieu dans les espaces qui sont libres au même moment que les étudiants concernés. Voilà la mise en place telle que nous essayons de l'imaginer avec la direction concernée.

Cloé ARTAUT

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que nous fassions le point sur la Direction de l'engagement. Je laisse la parole à Kate VIVIAN.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je vous présente à tous mes excuses pour ce retard, il y avait beaucoup de problèmes ce matin. Je suis ravie d'être parmi vous aujourd'hui, beaucoup me connaissent déjà, je suis Kate VIVIAN, la nouvelle directrice de l'engagement, mais je suis à Sciences Po depuis dix ans dans diverses fonctions. Cette Direction de l'engagement répond à la fois à un engagement fort de la part du directeur, Mathias VICHERAT, sur la possibilité de donner une visibilité et une cohérence à des actions et des missions qui existent déjà à Sciences Po, qui sont déjà dans une dynamique de réussite, mais de pouvoir les rassembler sous un portage institutionnel stratégique de niveau COMEX, c'est donc une direction qui est rattachée directement à Monsieur le Directeur. Avec un objectif fort qui est de permettre à Sciences Po d'investir des ressources, du temps, de l'énergie supplémentaires sur des missions qui sont liées en premier lieu à nos responsabilités sociales et environnementales en tant qu'université de rang mondial en sciences humaines et sociales et particulièrement de pouvoir accompagner tout ce qui concerne la vie extra-académique de nos populations étudiantes. Un travail important est déjà évidemment mené par la Direction de l'accueil et de l'accompagnement et la Direction de la vie étudiante depuis des années, y compris sur des actions en synergie. L'objectif de les rassembler sous une nouvelle direction c'était vraiment de porter un regard institutionnel fort sur ces missions qui nous semblent absolument essentielles et au cœur du métier d'une université.

Nous avons également tout un volet d'engagements sur des missions qui vont au-delà de notre population étudiante aujourd'hui et qui portent, par exemple, sur des questions de diversité, d'égalité et d'inclusion de diverses communautés au sein de l'Institution et au-delà.

Un troisième pilier est ainsi créé au sein de cette Direction de l'engagement. Aux côtés de la Direction de l'accueil et de l'accompagnement et de la Direction de la vie étudiante, nous avons donc un nouveau pilier dédié à la responsabilité sociale et environnementale qui va rassembler les trois missions transversales qui existent aujourd'hui en matière de protection des droits des communautés qui nous sont proches, à savoir la mission de lutte contre les VSS et égalité femmes-hommes et la mission de lutte contre les discriminations et laïcité qui sont portées aujourd'hui par Solen LALLEMENT et Fanny ADDA. La troisième mission transversale est dédiée aux transformations environnementales et le rôle de notre campus en la matière qui est porté aujourd'hui par Héloïse LAMMENS. Ces trois missions sont donc rassemblées dans ce troisième pilier, ainsi qu'un engagement sur des projets à valeur sociétale forte, à savoir aujourd'hui le programme réfugiés qui va rejoindre cette direction et qui a vocation à grandir, à croître, ainsi que d'autres projets qui pourraient être incubés par cette direction et qui auraient vocation à porter les valeurs et les engagements de l'Institution au-delà de nos murs.

Voilà très rapidement pour un petit point à la fois sur la raison d'être de cette direction, là encore, je vous le rappelle, ce sont des missions qui sont déjà proches et importantes pour Sciences Po, il n'était donc pas question de corriger quelque chose qui ne fonctionnait pas bien, mais plutôt de donner à voir tout ce qui est fait en matière d'excellence dans ces domaines ainsi que des projets de développement qui pourraient être portés par cette direction. Merci beaucoup.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non, très bien. Je propose que nous passions au point sur l'apprentissage et je laisse la parole à Madame BLANC.

VII. PRÉSENTATION DE L'APPRENTISSAGE À SCIENCES PO

Catherine BLANC

Bonjour à tous et à toutes. D'abord, je vous remercie d'avoir porté ce sujet en CVEF. Le sujet de l'apprentissage existe depuis longtemps à Sciences Po. Il existe des masters en apprentissage depuis 2003 et cela a commencé par le Master Marketing.

Je suppose que vous avez lu le document. Pourquoi choisir l'apprentissage ? D'abord pour un double statut qui est à la fois un statut étudiant et un statut salarié. J'ai mis cet élément premier parce que Myriam Dubois Monkachi et l'École d'affaires publiques ont mené une enquête cette année sur l'ensemble des étudiants en alternance et les raisons pour lesquelles ils ont choisi l'apprentissage qui sont d'abord l'indépendance financière et le double statut d'étudiant et de salarié. Vous avez dans le document un ensemble d'informations. En premier lieu la prise en charge des coûts de formation par l'entreprise, qu'elle soit publique ou privée, quel que soit votre statut, que vous soyez boursier de

l'Union européenne ou hors Union européenne ou quels que soient les montants que vous payez en droits de scolarité. Il existe un cadre légal pour les salaires qui permet à l'apprenti à la fois de percevoir une rémunération, un salaire et vous avez ici les pourcentages, 61 % du SMIC ou du SMC entre 21 et 25 ans. Il y a eu depuis une petite mise à jour au regard de l'augmentation du SMIC. Aujourd'hui, le montant est 1042,66 euros et de 100 % du SMIC à partir de 26 ans, il sera à hauteur de 1709,28 euros. Cette rémunération est exonérée pour l'employeur des cotisations sociales, qu'elles soient patronales ou salariales. L'ensemble de cette rémunération n'est pas imposable pour l'apprenti, même s'il est rattaché au foyer de ses parents. Il s'agit d'un contrat particulier, mais qui est un contrat de travail qui permet des bénéficier des avantages que tout salarié peut avoir, par exemple participation, treizième mois, la possibilité parfois sous conditions de bénéficier des prestations du comité d'entreprise. Dans le cadre de ce statut d'apprenti, vous avez aussi une carte d'étudiant apprenti qui permet certaines réductions et certains avantages sur le territoire. Pour les contrats apprentissage, les apprentis peuvent également sous condition bénéficier de la prime d'activité en fonction du niveau de rémunération à vois sur le simulateur de la CAF. Pourquoi choisir aussi l'apprentissage, d'abord parce que c'est un diplôme équivalent à celui d'un diplôme classique, en rappelant tout de même que c'est une modalité de professionnalisation qui est extrêmement exigeante, dense, qui demande un double investissement assez fort, à la fois de rendu à Sciences Po pour l'ensemble de vos examens, mais aussi de résultats auprès de l'entreprise, même si l'employeur doit vous transmettre des compétences à travers son maître d'apprentissage. Il s'agit d'une mise en pratique des connaissances théoriques, avec un accompagnement très encadré par un maître d'apprentissage au sein de l'entreprise qui est en charge de l'intégration, de la transmission des compétences opérationnelles, de la mise en cohérence entre vos missions sur le terrain, mais aussi de l'ensemble des enseignements que vous pouvez avoir à Sciences Po. Cela vous offre également une longue expérience professionnelle. L'apprentissage permet surtout une meilleure insertion professionnelle et je pense qu'Anne LESEGRETAIN qui est là, à côté de moi, qui a travaillé sur l'enquête jeunes diplômés, précise un certain nombre d'éléments qui sont, en gros, dix points de mieux en termes de placement avant l'obtention du diplôme qu'un étudiant classique.

Aujourd'hui, huit masters sont proposés en apprentissage dans quatre écoles, vous les retrouvez dans les documents, je ne vais pas vous les citer, avec des rythmes, une alternance assez différente selon le programme et selon le métier. Avec une exception qui est l'École de journalisme qui permet d'intégrer ce master en apprentissage dès la première année. Pour tous les autres masters, ce choix s'opère en M2 soit après un M1, soit après une année de césure.

Aujourd'hui, 423 apprentis. Une belle progression, mais un chiffre encore à taille humaine par rapport à d'autres établissements qui proposent des cohortes d'apprentis beaucoup plus importantes. A Sciences Po ce sont 423 apprentis suivis de façon assez fine par des tuteurs pédagogiques qui sont aujourd'hui principalement recrutés auprès des Alumni, Alumni qui ont entre trois et quatre ans d'expérience et qui permettent aussi un réel accompagnement et une transmission d'expérience pour ceux qui ont déjà vécu la situation d'apprentissage et les attentes à la fois de Sciences Po et de l'entreprise.

Un forum apprentissage ~~est prévu au mois d'avril~~, qui se fera peut-être fin mars plutôt que début avril pour répondre aussi aux attentes à la fois des entreprises qui commencent de plus en plus tôt la recherche d'étudiants en apprentissage et les étudiants qui, parfois, sont un peu inquiets quant à cette recherche d'apprentissage et parce que les enseignements s'arrêtent au mois de mai et qu'il est plutôt indiqué de trouver son contrat d'apprentissage avant de partir pour la coupure d'été.

En l'occurrence, les contrats démarrent en général en septembre pour se terminer en septembre ou fin août de l'année suivante, avec une possibilité de démarrer au mois de juin et de terminer fin septembre de l'année suivante. Ce qui fait plus de douze mois de contrat.

Nous avons donc une augmentation du nombre d'apprentis, une augmentation, avec des différences de cohortes, entre les écoles : à l'École d'affaires publiques, où l'on constate que le Master politiques publiques compte 190 apprentis ce qui est une cohorte très importante. L'École d'affaires publiques et l'École du management et de l'impact sont les deux grandes écoles qui concentrent 3 quarts des étudiants en apprentissage. Au sein de l'École d'affaires publiques, il s'agit de missions très liées d'abord aux grandes réformes de la fonction publique ainsi que des sujets qui sont d'ordre de relations institutionnelles dans les grands groupes notamment. Pour l'École du management et de l'impact, cela concerne les grandes fonctions finance, marketing, communication, RH. Sur la partie École de journalisme, dès la première année les étudiants sont plongés dans la professionnalisation, sont plongés en salle de rédaction, sont envoyés sur le terrain et un certain nombre de partenariats avec, par exemple, France Télévisions, avec d'autres partenaires, ARTE, permettent effectivement l'intégration dès la

première année de ces étudiants. L'École urbaine a commencé il n'y a pas très longtemps et voit croître ses effectifs parce que la demande est aussi assez forte en termes notamment de développement territorial et de réflexion autour de sujets de mobilité, de développement durable et de sujets aussi d'urbanisme pur.

Quelques chiffres, 1630 étudiants en M2 dont 410 apprentis, ce qui représente une cohorte de 25 %, sur ces 410 apprentis 112 boursiers étaient boursiers en M1.

Le coût de formation demandé pour une année d'apprentissage à l'employeur est de 15 163 euros versus droits de scolarité en M1 minimum 0 € droits de scolarité maximums de 18 260 euros.

Aujourd'hui, le financement moyen du coût de formation par apprenti est de 13 586 euros. Sur les 410 apprentis, 350 ont un financement du coût de formation supérieur aux des droits d'inscription payés en M1. A peu près 60 apprentis dont le financement du coût de formation est inférieur aux droits payés en M1 dont les étudiants ayant payés des droits à 18 260 euros.

S'agissant des conditions de financement du coût de formation pour un contrat d'apprentissage, je voudrais rappeler que les étudiants n'ont aucun coût de formation à leur charge, donc aucun droit de scolarité à payer ni frais d'inscription quels qu'ils soient. Je voudrais rappeler le coût de financement pour l'employeur privé. L'ensemble des entreprises, sauf la fonction publique, paient une contribution à la formation professionnelle et à l'apprentissage. Cette contribution permet de financer à la fois la formation continue, mais aussi l'apprentissage à travers les opérateurs de compétences. Chaque branche professionnelle détermine donc un niveau de prise en charge pour chacun des diplômés. Ce qui permet de couvrir partiellement le coût de formation demandé, les 15 163 euros. Par exemple, un des 11 OPCO, peut prendre en charge à un niveau de 8000 euros le coût de formation de 15163. Charge à Sciences Po de demander le reste à charge différence entre le financement de l'Opérateur de Compétence et les 15 163 euros. Ce reste à charge est demandé systématiquement à tous les employeurs, excepté tout ce qui concerne les entreprises du social : aide à la personne, Les Restos du Cœur, Emmaüs, l'habitat social, aucun reste à charge n'est demandé, l'OPCO prendra seul en charge. Pour l'employeur public, il n'a pas d'OPCO, sauf pour la fonction publique territoriale où le CNFPT peut financer une partie de ce coût de formation, ce qui permet parfois de demander, en tout cas avec une harmonisation, un reste à charge, selon l'activité aussi de la structure. Pour l'employeur public, une négociation s'opère avec l'ensemble des structures avec un coût harmonisé pour l'ensemble des masters. En rappelant que notamment pour les ministères sociaux et le ministère de la Culture, les coûts demandés sont les coûts alignés par rapport aux préconisations de l'État, à savoir des montants qui ne couvrent pas le coût de formation demandé mais qui s'alignent au regard des activités et des difficultés rencontrées pour ces deux ministères.

S'agissant de la collecte de la taxe d'apprentissage Sciences Po est éligible à cette collecte. Les entreprises choisissent de nous verser celle-ci. Les montants ne peuvent pas financer les contrats d'apprentissage, mais contribue activement au développement des formations, des investissements pédagogiques, de se doter en matériel de formation, et de développer les programmes et la professionnalisation

Un cadre nécessaire pour piloter ce modèle pédagogique de l'alternance qui existe depuis 2003, qui finalement s'est développé de façon un peu mécanique en fonction de l'augmentation du nombre d'étudiants. Un Comité de pilotage existe depuis l'année dernière. Il regroupe à la fois les écoles, Sciences Po Carrières, l'Institut des compétences et de l'innovation, le Secrétariat général pour pouvoir piloter la dimension gestionnaire et financière et la Mission apprentissage basée à la Direction de la stratégie et du développement. Un modèle pédagogique où sont harmonisés les procédures de gestion et de suivi, où est menée une réflexion sur les rythmes d'alternance, mais aussi sur l'accompagnement proposés aux employeurs qui ne maîtrisent pas toujours les dispositifs de ce type de contrat, et les obligations par exemple la façon de nommer un maître d'apprentissage. Il en va aussi de la qualité finalement de la formation, l'objectif est donc de les accompagner. Une réflexion est menée sur le référencement RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) qui recense la liste de tous les diplômes et titres à vocation professionnelle avec l'Institut des compétences et de l'Innovation. L'idée de ce référencement est à la fois de montrer l'ensemble des compétences développées, qu'elles soient opérationnelles ou plus théoriques, dans le cadre de ces formations en apprentissage et qui nous permet aussi d'être visibles sur l'ensemble du territoire, donc un travail sur le référentiel des compétences.

Le comité de pilotage a également des sujets de valorisation et de communication pour des perspectives de développement avec une information et une incitation des employeurs au financement et au reste à charge du coût de formation. Aujourd'hui, nous contactons l'ensemble des employeurs pour le

financement de ce reste à charge, sauf les exceptions que j'ai citées. L'information des étudiants aux dispositifs financiers, les salaires, primes d'activité, les différentes aides auxquelles ils ont droit doit être développée, notamment une information plus précise aux étudiants boursiers CROUS puisque les étudiants boursiers CROUS perdent leur bourse et leur complément bourse Sciences Po. Également une information précise et individualisée sur les étudiants plus modestes mais également les étudiants internationaux qui ne connaissent pas forcément ce dispositif d'alternance, d'apprentissage, comment il est financé. Une communication active, notamment sur la qualité de l'accompagnement individuel des apprentis, tant par les tuteurs pédagogiques qui sont majoritairement des anciens Sciences Po, qui ont parfois ont fait leur Master en apprentissage et qui sont capables d'en parler. Sur la valorisation des parcours et des trajectoires, si on dit que les étudiants aujourd'hui en apprentissage se placent mieux que les étudiants classiques, en tout cas avant diplôme, l'idée est bien d'expliquer comment, pourquoi, à travers quels dispositifs et quel a été leurs choix et leur parcours

Aujourd'hui, nous avons une grande réflexion avec la Direction de la formation et de la recherche sur le développement de nouveaux programmes. Ces nouveaux programmes vont démarrer, s'ils sont validés par notre CFA, au mois de septembre 2023 et ce sera une école supplémentaire, l'École des affaires internationales, PSIA, qui va ouvrir sept masters, qui devraient compter une trentaine d'apprentis pour ce lancement. On démarre petit pour bien sécuriser le dispositif avec, entre trois et cinq étudiants par master. Une réflexion avec de l'École de droit est menée celle-ci est complexe de part des programmes très denses : la préparation de concours l'École de la magistrature, différents masters. Une réflexion un peu plus longue. Pour l'École du management et de l'impact, des réflexions sont lancées autour du Master Finance et Stratégie, une demande particulière sur la mention stratégie puisqu'aujourd'hui elle n'est ouverte en apprentissage que pour le Master Finance. Le Master New Luxury & Art de Vivre commence à travailler aussi sur cette ouverture. Je crois que j'en ai fini. J'ai été un peu longue, excusez-moi. Un dernier mot, je voudrais rappeler ici que FORMASUP PARIS IDF est notre CFA notre partenaire, gestionnaire et signataire des contrats pour Sciences Po.

Axelle DEQUATRE

Bonjour à tous et merci beaucoup pour cette présentation. L'UNI est très heureux que Sciences Po ait pris le pas de l'alternance. Pour nous, ce sont de très bons programmes qu'il faut encore promouvoir et à ce sujet-là nous avons remarqué qu'il y avait assez peu de promotion des masters en alternance, notamment dans les campus en région. C'est peut-être un petit peu tôt pour s'y préparer, mais les masters restent une source de préoccupation et de stress pour les étudiants en licence qui ne savent pas nécessairement dans quelle école exactement ils veulent aller et dans quel master. Comme ce sont de très bons masters, nous pensons qu'améliorer leur promotion auprès des étudiants, notamment en campus en région parce qu'on se sent parfois un petit peu éloigné du campus parisien et, j'imagine, encore plus quand on est en année d'échange, dès la première et la deuxième année, ce serait, pour nous, vraiment très positif pour aller encore plus loin dans l'amélioration de ces dispositifs. Merci.

Pierre-Louis PERIN

Merci, Madame, pour votre présentation. Mon commentaire va être teinté par le fait que dans mon secteur, je suis avocat et dans l'École de droit à laquelle j'appartiens, nous ne sommes pas forcément très friands d'alternance. Je ne vais pas entrer dans les détails, je comprends bien qu'il y ait d'autres écoles dans lesquelles ce soit parfaitement légitime et intéressant. Vous avez beaucoup parlé de finance, mais je n'ai pas compris s'il y avait un sacrifice qui était fait sur le nombre de cours, donc la formation purement académique. Je suppose que oui et cela me pose question parce que, pour moi, Sciences Po représente l'excellence académique, je serais donc assez inquiet si, pour des raisons plutôt financières finalement, on orientait beaucoup de jeunes vers un parcours peut-être moins académique.

Nathan ARSAC

Nous voulions profiter de ce point sur l'alternance justement pour remonter des problématiques dont nous avons eu des retours par divers étudiants de ces masters-là. Nous voulons d'abord rappeler que les droits de scolarité maximums en master 1 que vous avez indiqués ne prennent pas en compte l'augmentation qui a été votée au dernier CA de la FNSP. Les droits de scolarité maximums pour le premier master représenteront 19 620 euros environ, on n'est donc plus dans le même ordre d'idées, je voulais simplement le rappeler.

Ensuite, simplement, un constat a été fait sur pas mal de ces étudiants en ce qui concerne l'information qui leur est donnée au niveau des finances qui est le même que le constat que vous tirez et pour le coup, nous ne pensons pas qu'il faille que cela s'arrête aux étudiants modestes, étudiants internationaux, aux étudiants en licence, ce qui est une bonne idée, mais vraiment l'intégralité de ces étudiants-là parce qu'il y a un flou qui reste sur l'information en termes de dispositif financier. Nous avons eu cette impression-là. Pour l'École urbaine en particulier, nous avons eu un autre problème qui est celui du manque de suivi de l'administration. C'est-à-dire qu'il existe des cas d'étudiants et d'étudiantes qui ont eu un tuteur pédagogique seulement quatre mois après le début de leur alternance. Je ne sais pas si cela vous parle, j'imagine que oui. Il n'y a personne pour répondre à leurs questions au début, ce qui interroge. Nous voulions vous alerter sur ce point-là aussi. Davantage de rendez-vous avec les tuteurs pédagogiques, notamment pour l'École du management et de l'impact, serait donc souhaitable. Les étudiants ont également des difficultés de compréhension du CFA et de la manière dont il fonctionne, parce que ce sont eux qui sont garants du bon déroulement de l'alternance et c'est sûr qu'on s'y perd avec ce gloubi-boulga administratif. Merci.

Grégoire ETRILLARD

Bonjour. J'avais juste une question un petit peu dans la lignée de ce qui a été dit par mon collègue et ami, Monsieur PERIN. C'est vrai que j'étais très enthousiaste sur l'alternance dans le milieu juridique parce que je suis avocat et j'ai reçu effectivement des jeunes en alternance il y a maintenant quelques années. En réalité, c'est extrêmement compliqué opérationnellement. Je trouve que la présentation qui a été faite, au demeurant extrêmement précise, concise et parfaite sur le plan académique, est assez révélatrice puisqu'elle a commencé par expliquer tous les avantages et les droits des étudiants participant dans ces programmes. Il s'agit évidemment d'une part très importante, mais on a parlé très tardivement dans la présentation de ce que cela représente pour les entreprises. Je pense que c'est aussi l'exercice qui veut ça, on est devant le CVEF, je comprends très bien, mais je me demande quel est le degré de réflexion avec les entreprises et mon sentiment c'est que l'alternance c'est très, très bien quand vous avez une énorme entreprise, sans parler de l'État qui est vraiment énorme, une entreprise où vous pouvez avoir des centaines et des centaines voire des milliers d'employés. Quand on est une petite entreprise, nous sommes maintenant quatorze, mais quand je le faisais nous étions peut-être quatre ou cinq, j'avais un vrai sujet qui était l'imprévisibilité de la présence des personnes en alternance. Je ne sais pas si c'est un élément dont vous avez parlé. Par exemple, à l'École du Barreau à Paris, maintenant l'alternance c'est le cours le matin et le travail professionnalisant l'après-midi. Au moins, je sais que la personne ne sera pas là le matin et je sais qu'elle sera là l'après-midi, mais à Versailles ils n'étaient pas présents le lundi et le mardi, puis ils venaient le mercredi et le jeudi et ça changeait la semaine d'après. En fait les calendriers changent parce que les professeurs et les intervenants changent, du coup toutes les semaines je ne savais jamais si la personne était là ou pas là et on finit par ne plus « l'utiliser », on a du mal à lui donner du travail parce qu'on ne sait absolument pas s'il va pouvoir ou pas, on est donc obligé de lui donner des tâches qui sont à très long terme alors que notre métier est un peu un métier d'urgence. Tout cela pour aboutir à ma question : dans quelle mesure, et de manière transversale puisqu'il y a différentes écoles, organisez-vous des échanges avec les entreprises, pas simplement celles qui reçoivent déjà des alternants, mais avec celles qui sont susceptibles de recevoir des alternants ? Je pense que ce serait bon pour la diversité aussi des offres d'emploi d'alternance à Sciences Po parce que je crois que si c'est vraiment prévu plutôt académiquement, on se contentera, c'est très bien aussi, mais d'avoir des entreprises qui peuvent finalement gérer l'absence ou l'imprévisibilité des alternants. Avez-vous cette recherche de développer et d'aller vers de nouveaux types d'entreprises et comment ? Merci.

Catherine BLANC

Je vais peut-être commencer par la dernière question de Monsieur ETRILLARD. Sur l'imprévisibilité, je pense qu'à Sciences Po il n'y en a pas puisque les calendriers sont fixés très tôt et l'ensemble du calendrier est d'abord envoyé aux entreprises dans le cadre d'un dispositif qui est assez réglementé autour d'un CERFA qui est obligatoire pour ce contrat de travail, d'une convention de formation avec à la fois le calendrier précis de l'alternance et la programme du Master, l'entreprise qui signe sait donc exactement quand l'étudiant sera dans son entreprise, en sachant qu'à Sciences Po nous avons douze semaines de cours, en dehors de ce temps, sauf rattrapages et examens, l'étudiant est en entreprise. Cet apprenti a droit à des congés payés validé par l'employeur, comme n'importe quel autre salarié. Cela règle le sujet de l'imprévisibilité, cela peut vous rassurer.

D'autre part, sur la réflexion autour des entreprises, la constitution d'un master en alternance s'est toujours faite dans le cadre de réflexions collectives avec des Alumni, des entreprises, le corps académique et la Direction de la formation. Il n'y a jamais eu de création de masters un peu comme ça, en ne sachant pas exactement quel est le marché, si effectivement les étudiants pourront se placer ou pas. L'idée d'ouvrir sur d'autres entreprises est assez forte parce que depuis quelques années, nous avons effectivement de nouvelles entreprises qui viennent à nous et ce n'est plus simplement la BNP, L'Oréal, nos partenaires un peu historiques, mais c'est aussi tout le nouveau champ qui s'inscrit autour des transformations des politiques publiques, du champ du social, du champ du développement durable, qui s'ouvrent aussi aux étudiants, et également aussi de vos homologues de cabinets d'avocats qui sont parfois demandeurs d'alternance, en sachant qu'à Sciences Po et à travers les équipes pédagogiques, il y a un suivi. Il peut y avoir des loupés, nous en reparlerons juste après, mais globalement c'est quand même tenu à la fois par le doyen et les responsables pédagogiques qui sont en charge des masters. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Catherine BLANC

Monsieur PERIN, pour faire suite à votre question sur la partie académique et les cours, les étudiants en apprentissage, en l'occurrence, ont parfois beaucoup plus de cours que des étudiants classiques. Pour différentes raisons, à la fois parce qu'il y a des enseignements qui sont très professionnalisants avec un appétit aussi pour les étudiants d'aller dans des ateliers spécifiques, par exemple, qui sont très liés à leur situation d'apprentissage. Pour la partie académique, je n'ai aucune inquiétude, il n'y aura d'abord pas de dévalorisation de la partie théorique puisque ce que viennent chercher d'abord les entreprises, c'est justement la qualité de nos étudiants par leur réflexion et toute la partie académique. Je ne suis pas vraiment inquiète, mais peut-être avez-vous des exemples à nous donner sur des masters qui auraient moins de cours.

Pierre-Louis PERIN

Non, je n'ai pas d'exemple, Madame. Bien sûr, cela me rassure de vous entendre parce que c'est vous la spécialiste et pas moi. Néanmoins, je pense qu'il y a un problème de vases communicants. Si on passe plus de temps en entreprise dans un aspect professionnalisant, je comprends très bien l'intérêt dans beaucoup de domaines, mais il me semble que, du coup, ne serait-ce qu'en termes d'énergie intellectuelle, on est peut-être moins sur la formation purement académique.

Catherine BLANC

Je rappelle quand même que dans le cadre d'un master, il y a un certain nombre de cours aussi qui sont des cours professionnalisants, qui sont de la mise en pratique. Ces enseignements ne sont pas proposés à ces étudiants puisqu'ils l'ont dans le cadre de leurs missions en apprentissage. Une charge qui relève du maître d'apprentissage que nous suivons aussi et avec qui nous dialoguons puisqu'il y a un dialogue entre le maître d'apprentissage, le tuteur pédagogique nommé par Sciences Po et l'équipe pédagogique sur à la fois les enseignements et la transmission aussi de la partie plus opérationnelle ou plus pratique dans le cadre de ces masters.

Sur la question de la communication et de l'information faite aux étudiants, il s'agit bien sûr des grandes perspectives, mais aussi de la communication à l'ensemble des étudiants, et c'est ce qu'il va se passer cette année. C'est bien cette volonté. Les deux premières années ont été plutôt l'idée d'harmoniser les procédures pour que chaque étudiant, là où il se trouve, dans n'importe quel master, puisse avoir les mêmes documents, le même niveau d'information. Je rappelle aux étudiants aussi qui sont en alternance qu'il y a des séances d'information régulières avec FORMASUP Paris IDF notre CFA. Bien souvent je participe à ces réunions d'information. Ils ont aussi un accès à leur plateforme pour avoir des informations précises sur la partie financière, y compris sur la demande de logement, des questions sur la prime d'activité, des questions sur des situations de handicap et des aménagements nécessaires. Nous pouvons faire encore mieux et effectivement informer encore plus les étudiants sur leurs droits, bien sûr. Sur l'information dans le cadre du Collège universitaire et dans les campus aussi. Je crois qu'il y a déjà des responsables pédagogiques qui vont sur les campus informer l'ensemble des étudiants sur les masters et en tout cas épauler les étudiants sur leur choix de master. Je pense qu'un accent sera mis également sur le choix d'apprentissage en M2 qui se prépare dès de la première entrée en M1, en sachant que pour tous les masters, mis à part le Master RH où le M2 est obligatoirement en alternance, cela dépend du choix de l'étudiant.

Florence DANTON

Merci beaucoup et merci pour cette présentation. On ne peut que se réjouir du succès de l'apprentissage aujourd'hui, on a vu qu'il y avait plus 44 % en trois ans, ce qui est formidable. Nous savons l'intérêt de l'apprentissage pour les étudiants, à la fois les boursiers, mais aussi les étudiants internationaux puisque les étudiants internationaux sont particulièrement intéressés par cette procédure en apprentissage. Nous voyons aussi l'effet sur l'insertion professionnelle qui est extrêmement positif. À tout point de vue l'apprentissage est sans doute une voie à valoriser aujourd'hui, nous en avons parlé sur le sujet de la communication. Cependant, il y a trois points de vigilance, semble-t-il, face à ce potentiel développement. Le premier, et je prolonge par là le sujet de la communication auprès des étudiants internationaux. On évoquait le Collège universitaire, mais la communication pourrait mettre l'accent aussi sur ces sujets-là auprès des étudiants internationaux et j'insiste d'autant plus là-dessus que nous sommes en ce moment même en cours de procédure de recrutement international et que, sur le site Internet, c'est sans doute lié à la refonte actuelle du site Internet, mais il n'y a rien sur l'apprentissage en anglais. Peut-être les pages ont-elles disparu, mais il semblerait nécessaire de les réactiver assez vite. Deuxième point de vigilance, si l'apprentissage est appelé à se développer dans toutes les écoles et dans de nouvelles écoles, sans doute faut-il réfléchir aussi aux moyens humains qui sont dévolus à cette gestion de scolarité qui est très preneuse de temps pour les équipes et aujourd'hui on se rend bien compte que les équipes qui sont déjà investies sur le cursus traditionnel n'ont pas toujours les moyens de suivre les dossiers d'apprentissage, ce qui aboutit effectivement à des retards dans la gestion notamment des procédures d'attribution de tuteurs, etc.

Le troisième point de vigilance concerne, du fait de la généralisation, la mise en place et le suivi du sujet VSS sur l'apprentissage. Aujourd'hui il n'y a pas de dispositif vraiment très formalisé et sans doute conviendrait-il de le formaliser, notamment auprès des tuteurs puisque tous les masters concernés n'envoient pas aujourd'hui d'informations aux tuteurs et sans doute un rappel de ce point de vue serait-il utile sur ces trois points. Merci beaucoup.

Jean COTTE

Nous allons fêter en 2023 les 20 ans de l'alternance à Sciences Po, quasiment aussi vieille que certains d'entre nous. C'est une très bonne chose. La question de l'apprentissage est un thème majeur porté par NOVA. Le développement à Sciences Po de l'apprentissage ne fait qu'augmenter et c'est une très bonne nouvelle. On voit à quel point cette filière est attractive et permet une meilleure indépendance des étudiants pour ceux qui le veulent. Évidemment elle doit rester facultative et un choix, mais ma question porte sur la possibilité d'envisager des alternances comme dans l'École de journalisme sur les deux années de master avec un rythme et un mix études/apprentissage qui resterait le même pour ne pas pénaliser la partie académique, mais qui permettrait aux étudiants d'envisager leur master comme un tout en alternance et de l'envisager plus sereinement pour ceux qui veulent choisir l'apprentissage. Pour ceux qui n'ont pas forcément vécu à Paris avant soit en campus en région, mais aussi pour ceux qui candidatent en master à Sciences Po en n'ayant pas fait le Collège universitaire, voir leur master comme un tout en apprentissage peut vraiment changer la donne, quitte à travailler pour bien sûr faire en sorte que la partie académique ne soit pas lésée. Globalement, nous sommes très heureux de voir que l'apprentissage va être développé dans différentes écoles, mais il faudrait voir aussi pour l'ensemble du master et les deux années. Merci beaucoup.

Cloé ARTAUT

Je me permets de compléter aussi au nom de NOVA ce que dit Jean COTTE. Chez NOVA, nous sommes très favorables au développement de l'alternance, nous pensons que c'est une formidable opportunité pour les étudiants. C'est aussi une question, vous l'avez dit, d'égalité des chances et de justice sociale parce que nous avons aujourd'hui des étudiants qui peuvent toucher un vrai salaire et d'autres qui sont condamnés à faire des stages en même temps que les cours avec des horaires qui ne sont pas adaptés, un salaire à 3,90 euros de l'heure, donc ma question est simple, est-ce qu'à terme le but c'est bien d'ouvrir l'apprentissage – il y a un point là-dessus sur le diaporama – à tous les masters ? Si oui, quels sont les obstacles qui empêchent de le faire ou de le faire de façon rapide ? Voilà pour ma question. Pauline LEBARON.

Pauline LEBARON

Merci pour cette présentation. Je voulais d'abord faire une remarque au préalable de mon intervention, c'est que l'alternance, de fait, est recherchée actuellement par des étudiants, notamment pour ne pas avoir de frais d'inscription et éviter d'être précaires. Pour nous, c'est un problème en soi que ce soit un motif de choix de l'alternance, cela montre bien que nous avons un problème de frais d'inscription qui sont beaucoup trop élevés et aussi un problème de précarité étudiante. À nos yeux, la solution pour résoudre ces problèmes, ce n'est pas juste le développement de l'alternance. C'était une remarque préalable.

Je voulais ensuite poursuivre sur les retours que nous avons pu avoir de divers étudiants au sujet de problématiques rencontrées. Tout d'abord, nous trouvons que les formations ne sont pas assez pensées pour l'alternance. Il y a actuellement le projet de développer l'alternance dans un certain nombre de formations et il nous paraît essentiel de bien réfléchir ces formations-là en amont pour qu'elles soient bien adaptées à l'alternance.

En lien avec cette question, se pose notamment le problème des rythmes. Nous avons eu certains retours qui nous disaient que le rythme qui prévaut dans la plupart des formations de deux jours/trois jours n'est pas forcément le plus adapté. La question d'une réflexion sur le rythme a été évoquée, nous aimerions donc en savoir plus si une réflexion pour changer ce rythme-là est prévue. Certains étudiants ont eu l'impression que ce rythme-là prévalait parce que l'alternance était en quelque sorte ajoutée de nulle part sur une formation qui n'était pas vraiment prévue pour être adaptée à un schéma d'alternance.

Toujours en lien avec cette question des rythmes, nous avons un problème de surcharge de travail qui nous a été remonté quand même par beaucoup d'étudiants. Notamment le fait qu'il existe des enjeux d'insertion professionnelle future pour les étudiants qui choisissent l'alternance. Ils s'investissent donc aussi beaucoup sur leur lieu de travail. L'enjeu ce n'est pas juste de faire le travail, mais aussi de le faire bien pour qu'ensuite cela favorise l'insertion professionnelle a posteriori. Par ailleurs, ils ont toutes les exigences académiques importantes à côté. On nous a signalé que pour certaines écoles, comme l'École de journalisme, il y avait parfois un déséquilibre entre les deux semestres en termes de charge de travail. Nous avons des retours d'étudiants qui nous ont, par exemple, dit qu'il leur avait fallu trois mois pour se remettre du rythme de l'alternance à la fin de leur apprentissage. C'est assez inégal selon les formations évidemment, cela ne doit donc pas être pris forcément comme une généralité pour tous les cas, mais ça paraît être quand même un point d'alerte qui nécessite une réflexion et des mesures.

Je voulais aussi faire deux remarques qui sont d'ordre un peu plus général, mais nous nous posons la question de l'inclusion des élus étudiants dans les réflexions sur la mise en place de l'alternance et l'une des possibilités que nous aimerions mettre en avant à l'UNEF serait qu'il puisse y avoir des conseils au sein de chaque école de master, comme cela peut se faire dans les UFR au sein des universités, avec des élus des personnels, des élus des enseignants, des élus étudiants, pour pouvoir échanger très régulièrement sur la mise en œuvre des différentes formations et s'adapter aux spécificités de chaque formation.

Cela me fait penser à une remarque que j'ai oubliée sur l'action de la charge de travail, notamment un point qui est revenu, c'est la rédaction du mémoire qui n'est plus demandé dans certaines formations en affaires publiques, ce qui est positif puisque c'était vraiment une charge de travail supplémentaire qui nous a été décrite comme particulièrement lourde. En revanche, nous avons des étudiants d'autres formations qui s'interrogent sur le fait que, eux, ont encore un mémoire à rédiger. Ils trouvent qu'il y a une disparité des attentes entre les différentes formations et nous pensons que c'est important d'avoir plus d'unification des exigences et que ça se fasse dans le sens d'une baisse de la charge de travail.

Concernant les questions d'information sur les droits des étudiants salariés, nous avons parlé de l'aspect financier, mais il y a tous les droits en règle générale, toute la question des droits par rapport aux discriminations, violences sexistes et sexuelles où il y a des droits spécifiques aussi au monde du travail. Ce qui nous fait penser que nous manquons quand même de formation sur le droit du travail pour les étudiants de l'ensemble des formations, alternance ou non, à Sciences Po. Cela nous aiderait beaucoup de pouvoir avoir des formations plus abouties sur ces questions-là pour, au moment de s'insérer professionnellement, être plus au courant de nos droits, tout simplement. Je voulais juste finir par une petite question, nous constatons qu'il y a un écart conséquent entre ce que paie normalement un étudiant en frais d'inscription et ce qui est financé par l'entreprise. Nous nous demandions comment Sciences Po utilisait cet argent, s'il est utilisé d'une manière ou d'une autre particulière ou ce qui était fait finalement de ces fonds-là. Merci beaucoup.

Catherine BLANC

Je vais d'abord dire quelques mots sur la question du développement sur les deux années de master. Pourquoi le Master Journalisme sur les deux années ? Parce que le recrutement des étudiants en Master Journalisme est déjà très axé métier au départ. Il y avait donc la possibilité pour les étudiants d'entrer en salle de rédaction assez rapidement ou de travailler sur une radio, par exemple. Sur les autres questions, il y a une vraie réflexion et une vraie question aussi, de création de cohortes entre les étudiants qui viennent du Collège universitaire et les étudiants qui viennent de parcours très différents puisqu'aujourd'hui l'idée est aussi d'ouvrir sur des profils. Nous prenons plus de publics d'ingénieurs, nous prenons plus de publics qui viennent de formations qui sont plutôt des sciences dures. La réflexion est aussi de savoir comment les embarquer dans la pédagogie du master à Sciences Po. Le pari, par mon expérience de pilotage d'un master en apprentissage, le Master RH, et la réflexion était à la fois le continuum entre le M1 et le M2 et la réflexion sur les choix opérés pour cette alternance qui dure un an, qui est dense, vous l'avez dit, qui demande beaucoup d'investissements à la fois académiques et sur le terrain et pourquoi ne pas faire une année de césure entre le M1 et le M2 pour construire ce continuum entre le théorique et le pratique. La réflexion sur le M1, nous pouvons l'avoir et peut-être que nous l'aurons d'ailleurs assez rapidement, mais ça ne sera pas partout, c'est très clair, parce que pour certaines formations la partie théorique et l'ancrage théorique est très fort.

Sur la charge de travail, je l'ai dit en préambule, je crois, que les choix pour les étudiants d'une alternance, et nous le répétons à chaque présentation, c'est une année qui sera dense, dense par les enseignements et dense dans l'entreprise. Monsieur PERIN est intervenu tout à l'heure sur la qualité des enseignements et sur le fait de ne pas dépouiller une partie du programme, la partie théorique, pour favoriser la partie plus pratique et donc à l'entreprise. Bien sûr le mémoire n'est plus demandé, mais nous tentons de trouver un équilibre entre théorique et pratique. Je voudrais rappeler quand même, pour les étudiants, qu'il y a douze semaines sur les douze mois et chaque étudiant qui fait le choix de l'alternance doit avoir une réflexion sur son organisation et sur cette charge de travail. Nous le comprenons bien et je pense qu'il y a une réflexion aussi qui est menée dans les équipes pédagogiques sur ces maquettes pour ne pas avoir une charge démesurée quand vous êtes à Sciences Po. Sur les cas particuliers, je suis tout à fait accessible, vous me direz précisément quelles sont les situations pour que je les fasse remonter.

Sur les VSS, je peux vous donner des éléments concernant les documents qui sont fournis aux entreprises et notamment la partie qui les concerne et la fiche de mission. Il est prévu cette année, l'harmonisation d'un document informatif, avec les points relatifs aux VSS, les discriminations au travail et donc la possibilité pour à la fois les tuteurs pédagogiques, les maîtres d'apprentissage, l'entreprise, l'étudiant, de s'approprier l'ensemble de ces informations. Pour les tuteurs pédagogiques, l'idée serait peut-être à terme de créer un certificat ad hoc avec une formation VSS qui permettrait aussi d'irriguer l'ensemble des sujets à la fois discrimination, à la fois VSS, à la fois droit du travail parce que certains tuteurs ne sont pas non plus aguerris au droit du travail. Je voudrais rappeler que dans l'entreprise vous avez aussi des directions des ressources humaines qui sont là pour vous accompagner, c'est aussi leur devoir, puisqu'un contrat de travail a été signé avec vous, de pouvoir vous accompagner sur l'ensemble de ces sujets.

Cloé ARTAUT

Excusez-moi de vous couper, mais l'heure tourne. Je vous invite à échanger peut-être après le Conseil sur les points qu'il restait à évoquer pour que nous puissions passer au point d'information relatif à la déclaration des liens d'intérêts pour les membres des Conseils. Je laisse la parole à Monsieur GOURINAT et à Madame VILAR BARBOSA.

VIII. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA DÉCLARATION DES LIENS D'INTÉRÊTS POUR LES MEMBRES DES CONSEILS DE L'IEP DE PARIS

Léonard GOURINAT

Bonjour et merci de nous recevoir pour ce point d'information. Ce point d'information fait suite à deux votes en décembre. Un vote du Conseil de l'Institut du 13 décembre et un vote du Conseil d'administration du 14 décembre qui ont adopté des modifications des deux règlements intérieurs, le règlement intérieur de l'IEP et celui de la FNSP pour introduire, pour un certain nombre de catégories

de personnes de notre Institution, un dispositif qui consiste à remplir des déclarations de liens d'intérêts. Nous allons vous expliquer tout cela. Nous avons une présentation, nous avons les deux avis de la Commission de déontologie qui vous ont été adressés ainsi que le formulaire type et sa notice explicative. Les déclarations de liens d'intérêts sont en réalité une brique dans un ensemble plus large qui s'inscrit dans la montée en puissance de Sciences Po en matière de compliance et d'éthique. Ce dispositif fait suite, en particulier, au rapport relatif à la déontologie du groupe de travail de Madame Catherine de SALINS, dont nous avons suivi les recommandations. Nous nous sommes également appuyés sur le travail de la Direction des ressources humaines que nous remercions et également sur les deux avis très précieux de la Commission déontologie commune à l'IEP et à la FNSP, des avis que nous avons suivis, le premier, puis le second qui est venu relire le travail que nous avons effectué. Comme vous le verrez, le formulaire que nous avons conçu avec tous ces acteurs est accompagné d'une notice explicative que nous avons voulu la plus didactique possible. Nous allons vous expliquer tout cela. La logique des déclarations de liens d'intérêt, c'est une logique purement préventive qui repose sur deux piliers. Le premier évidemment c'est de déclarer les liens d'intérêts et le second c'est le traitement qui est fait de ces déclarations. Nous allons vous expliquer tout cela et je laisse pour cela la parole à Thayane.

Thayane VILAR BARBOSA

Merci. Bonjour à tous. Comme l'a dit Léonard, il s'agit d'un modèle unique. Toutes les personnes qui sont concernées par ce dispositif vont remplir le même formulaire. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur, c'est donc la personne concernée qui décide si elle trouve pertinent de déclarer ou pas tel ou tel élément. Il n'y a pas de contrôles, pas de preuves qui sont demandées. Le déclarant procède à une mise à jour à chaque fois que sa condition change. Il s'abstient également de participer à une réunion, à une délibération, dès qu'il y a un lien d'intérêts le concernant qui est discuté. Cette déclaration est remplie au moment du recrutement ou au moment où la personne commence à occuper une fonction ou un mandat qui la fait entrer dans l'une des catégories concernées par le dispositif, et adressée soit à son supérieur hiérarchique, soit au président de l'instance à laquelle elle appartient. Il faut savoir aussi que si jamais la personne a un doute sur la manière de remplir le formulaire, elle a également la faculté de saisir la Commission de déontologie sous forme de question personnelle et individuelle de façon confidentielle et sans aucune publicité de l'avis qui est ensuite rendu. Il s'agit d'un processus papier, la personne concernée va donc recevoir par mail le formulaire en version Word, l'imprimera, le remplira, le signera et ensuite le donnera au supérieur hiérarchique ou au président de l'instance et le président de l'instance ou le supérieur hiérarchique enverra ce formulaire rempli au groupe de traitement des déclarations de liens d'intérêts qui est composé de membres de la DRH et de la DAJAM et qui est là pour faire un traitement et une classification de ces déclarations d'intérêts selon le niveau de risque de conflits d'intérêts qu'elles présentent. Elles seront soit vertes si rien n'est déclaré, ce qui signifie qu'il n'y a aucun risque, elles seront alors archivées directement ou sinon elles seront jaunes ou rouges selon les risques qui sont présentés. Les jaunes et les rouges seront envoyées au directeur et c'est lui qui décidera, selon la situation, soit de prendre une mesure adaptée, soit de consulter la Commission de déontologie pour que la Commission puisse rendre un avis dans les conditions déjà décrites de question individuelle. Au niveau des traitements, les personnes qui sont concernées par ce dispositif ont été divisées en trois groupes selon leur niveau de statut hiérarchique au sein de Sciences Po. Ce premier schéma, le plus complet, est applicable aux membres du Conseil d'administration, aux membres du Conseil de l'Institut, aux membres du Conseil de la vie étudiante et de la formation, aux membres du Conseil scientifique, aux membres du Comité des dons et aux membres du Comité de déontologie de la recherche. Le schéma sera un tout petit peu différent s'il concerne le président du Conseil de la vie étudiante et de la formation, le président du Conseil scientifique, les membres du COMEX, le président du Comité des dons, le président et les membres de la Commission de déontologie, le président du Comité de déontologie de la recherche ainsi que les personnes désignées par le directeur au titre de l'article 38 du règlement intérieur de l'IEP parce les déclarations d'intérêts remplies et signées de ces personnes sont envoyées directement au directeur administrateur. C'est le directeur administrateur qui va ensuite les envoyer au groupe de travail. Le troisième groupe concerne seulement le président du Conseil d'administration et le président du Conseil de l'Institut. Dans ce cas, ces deux personnes sont les seules qui vont envoyer leur déclaration directement au groupe de traitement et si jamais ces déclarations sont jaunes ou rouges, elles seront envoyées ensuite au directeur administrateur qui ne pourra que saisir la Commission de déontologie, il ne pourra donc pas prendre de mesure adaptée directement. Merci beaucoup.

Nathan ARSAC

Merci pour cette présentation. Une question toute simple, est-ce que cette demande de remplir ces documents de déclaration de liens d'intérêts sera faite aussi aux élus actuels ou est-ce que ce sera uniquement aux prochaines élections ?

Pierre-Louis PERIN

Merci pour la présentation et pour l'effort de rendre lisible la déclaration. J'ai une petite question, je crois qu'il y a une référence à l'utilisation des informations confidentielles qui sont données dans le cadre des différents conseils, à vrai dire je ne suis pas très au clair sur ce qui est confidentiel ou pas, par exemple dans les documents qui ont été remis aujourd'hui, lesquels le sont, lesquels ne le sont pas.

Cloé ARTAUT

Je crois qu'il n'y a pas d'autres questions, je vous laisse donc répondre.

Léonard GOURINAT

Sur la première question, le dispositif est expliqué de manière générique, mais nous allons évidemment envoyer le formulaire aux personnes en cours de fonction ou de mandat. Je ne sais pas si nous avons parlé de la temporalité dans la présentation. Pour les situations en cours, au terme d'un cycle d'information que nous devrions achever à la fin du mois de janvier, un mail sera envoyé avec le formulaire vierge et une notice explicative complète et les personnes concernées pourront le compléter dans un délai de deux mois. Sur la confidentialité, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question.

Pierre-Louis PERIN

Je reprends l'extrait. Parmi les exemples qui sont cités, « vous utilisez des informations confidentielles ou des résultats de recherche auxquels vous avez accès dans le cadre de vos fonctions à Sciences Po à des fins personnelles, pour des activités externes ». Ce qui demande donc de savoir quelles sont les informations qui sont considérées comme confidentielles parmi celles que nous recevons.

Léonard GOURINAT

Le mécanisme est préventif. C'est-à-dire que l'idée de la déclaration, c'est une déclaration sur l'honneur pour ainsi dire qui engage le déclarant. Autrement dit, il y a une dimension d'auto-évaluation également. C'est donc au déclarant de distinguer ce qui est déclaré de ce qui ne l'est pas, dans le matériel qu'il va traiter, le matériel de recherche, je pense, puisque c'est à cela que vous faites référence.

Pierre-Louis PERIN

Je ne pense pas que ce soit le matériel de recherche en fait, je pense que ce sont les informations reçues dans le cadre de nos fonctions, par exemple celles de Madame BLANC sur les aspects financiers de l'alternance tout à l'heure. Est-ce qu'il n'y a pas un principe général que toutes les informations que nous recevons sont confidentielles ? J'aimerais le savoir avant de m'engager ou peut-être vous inciter à préciser ce point-là parce que ça peut aller très loin du coup, toute information reçue, si elle est confidentielle, on ne peut jamais en faire état et les utiliser dans le cadre de nos réflexions, recherches, travaux. C'est dans les exemples joints à la déclaration.

Léonard GOURINAT

Le formulaire vise les activités externes. Je pense que le cas de figure que vous citez, en tout cas tel que je le comprends, c'est la réutilisation interne de données de travail. Après, il faudrait voir concrètement à quel cas de figure les informations que vous citez en exemple pourraient correspondre.

Pierre-Louis PERIN

Je pense que ce cas n'est pas très bien défini et ce serait mieux si on savait si toutes les informations qui sont données sont confidentielles ou si certaines doivent l'être. Je ne sais pas, par exemple, si vous indiquez, s'il existe un tampon « confidentiel » sur les différents documents qui nous sont remis. Le sujet mérite peut-être d'être traité après la séance.

Cloé ARTAUT

Je propose que nous passions aux questions diverses.

IX. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Jean COTTE

C'est une question diverse qui porte sur l'École d'affaires publiques. Il s'agit d'une remontée que nous avons de personnes qui sont en Master Politiques publiques, Administration publique, mais qui peut s'appliquer aux masters de l'École. Nous avons beaucoup de remontées de personnes qui se plaignent du manque de volume de cours qui est de seize heures par semaine au S2. Ce qui n'est pas un problème en soi parce que les étudiants en master appréhendent leur formation différemment, mais simplement certains veulent pouvoir avoir plus de cours théoriques et une dimension académique plus grande et les places en cours optionnels sont beaucoup trop rares. Il n'y a que deux cours optionnels de culture générale pour 900 étudiants en affaires publiques qui sont assez nombreux à envisager les concours administratifs et donc pour qui ces cours sont très importants. Évidemment, en moins d'une minute aux inscriptions pédagogiques, ils étaient pleins. Nous rejoignons donc notre problème de toujours. Nous entendons énormément d'étudiants exprimer leur déception par rapport au master, surtout ceux qui ont fait leur licence ailleurs et qui venaient pour la dimension académique parce que le peu de possibilités de cours en plus et la faible exigence de certains autres cours rendent le master trop peu enrichissant, à leur goût, sur le plan académique. Ma question porte donc sur la possibilité d'augmenter les places dans les cours optionnels ou même de proposer de nouveaux cours optionnels dans ces domaines-là. Merci beaucoup.

Pauline BENSOUSSAN

Merci. Bonjour à tous, je vous adresse également mes meilleurs vœux même si nous sommes en fin de séance. Je vous invite, sur ce sujet, à discuter directement avec la directrice exécutive et le doyen. Sachez que nous avons depuis maintenant plusieurs mois une réflexion sur le volume de cours qu'ont nos étudiants. Certaines écoles ont déjà travaillé sur ce sujet. Je pense bien évidemment à PSIA, mais aussi à l'École de journalisme. C'est un sujet vraiment structurel sur lequel chaque école réfléchit en lien avec les professeurs, en lien avec les étudiants. Sachant que les heures de cours correspondent, comme vous le savez, à un nombre de crédits, à du travail personnel et là aussi nous avons un débat sur la charge de travail qu'il faut pour certains en cours, notamment au niveau master. Je vous invite vraiment à vous rapprocher de l'école.

Anissa CHEHBIB

Ces vacances ont été particulièrement importantes pour les étudiants en deuxième année du Collège universitaire et je parle en connaissance de cause puisque nous avons dû faire nos choix d'université pour l'année prochaine dans le cadre de la troisième année à l'étranger. À l'UNEF, nous aimerions simplement savoir s'il est possible d'avoir davantage d'informations en ce qui concerne les choix qui habituellement sont faits et également sur la procédure qui suit la hiérarchisation des vœux que font les étudiants, notamment en ce qui concerne le comité qui examine ces choix-là. Dans le cadre aussi de notre pôle de défense individuel à l'UNEF, nous avons eu, à ce sujet, beaucoup de questions et d'inquiétudes de la part d'étudiants en ce qui concerne le financement de cette année à l'étranger et nous avons été surpris de constater qu'il y avait une grande méconnaissance des aides qui sont déjà proposées. À ce sujet, des réunions d'information sont-elles prévues ? Nous notons aussi d'importantes difficultés financières qui se cristallisent davantage dans le cadre de cette troisième année. À l'UNEF, nous sommes favorables à une augmentation bien évidemment des aides prévues. Par ailleurs, nous savons que cette année fait partie de l'identité de la formation du Collège universitaire à Sciences Po, mais nous nous demandons s'il ne serait pas possible d'étendre la possibilité de l'année hybride à un semestre à l'étranger et un semestre de stage que nous pourrions faire en France.

Pauline BENSOUSSAN

Comme vous les savez, c'est avec nos collègues de la Direction des affaires internationales et les équipes du Collège universitaire que cette commission affecte les étudiants en essayant de respecter les choix et notamment les premiers choix des étudiants, mais également en lien avec leur cursus, leur campus, leur spécialité géographique. Il y a tout un travail qui est fait et qui, à ma connaissance, est de plus en plus transparent, mais en tout cas si vous avez encore des questions sur les critères, je vous invite à la fois vous, mais aussi les étudiants individuellement, à aller rencontrer les chargés de mission ou la Direction

des affaires internationales. Sachant que depuis notamment la crise du COVID, mais aussi pour certaines destinations où la situation géopolitique ne permet plus aux étudiants de se rendre dans certaines zones du monde, un suivi individualisé est pris en compte pour respecter au mieux le parcours de l'étudiant et son choix. C'est vraiment important.

Sur les aides financières, il y a bien évidemment la bourse sur la mobilité. Les équipes de la Direction de l'engagement vont communiquer et nous enverrons ce signal aux services de communiquer encore davantage, mais il y a vraiment des aides et, là encore, il y a ce qui se fait pour tout le monde et ensuite les situations individuelles peuvent être remontées auprès des services.

Anissa CHEHBIB

Très rapidement, est-ce que ce comité comporte des élus étudiants ? Parce qu'il me semble que c'est une information qui est notée sur le site de Sciences Po, mais nous n'en avons pas eu davantage.

Pauline BENSOUSSAN

Sur l'affectation ou sur les bourses ?

Anissa CHEHBIB

Sur l'affectation.

Pauline BENSOUSSAN

Sur l'affectation, je ne pense pas qu'il y ait des élus étudiants parce que c'est vraiment sur la partie du projet académique de l'étudiant. C'est-à-dire que ce n'est pas sur des critères qui engagent d'autres choses que la partie académique et de motivation, ce sont donc vraiment les équipes pédagogiques. En revanche, une rencontre avec les équipes pourrait tout à fait être organisée pour qu'elles vous expliquent quels sont déjà les choix qui sont prédominants de la part de nos étudiants. Dans mes souvenirs, il y avait eu une présentation il y a quelques années des choix des étudiants et on montrait à la fois qu'on « satisfaisait », je n'aime pas trop ce terme, le projet de l'étudiant parce qu'une grande partie, voire quasiment 100 %, avait leurs trois premiers choix d'université. Il y a par ailleurs tout le travail réalisé en amont par les équipes à la fois du Collège et de la DAI qui est la préparation permettant justement d'avoir ce taux de satisfaction sur les trois premiers choix qui est important. Je vous invite vraiment à prendre attache avec la Direction des affaires internationales pour mieux comprendre et du coup mieux répondre aux étudiants qui s'interrogent sur cette affectation qui est à la fois, comme vous le dites, très stressante, mais aussi très stimulante.

Pauline LEBARON

Merci. Je voulais poser une question sur le fait que nous avons reçu un mail il y a peu de temps de Mathias VICHERAT pour limiter la pollution numérique. En consultant un petit peu ce mail, nous nous sommes fait la réflexion que nous recevions quand même des newsletters qui sont parfois très, très régulières de la part de différents services de Sciences Po. Il y a bien sûr la possibilité de se désinscrire de ces newsletters, mais nous nous demandions quand même si, dans cet objectif de limiter la pollution numérique, il ne pourrait pas y avoir une limitation du nombre de mails dans le cadre de ces newsletters, ainsi que du nombre d'images dans ces mêmes newsletters. Beaucoup d'étudiants n'ont pas forcément le réflexe de se désinscrire à ces newsletters qui représentent un volume de mails considérable au quotidien. Pour l'avoir expérimenté, c'est vrai que cela peut représenter un volume conséquent. Merci.

Sébastien THUBERT

Effectivement, les questions d'empreinte numérique font partie du plan de transition de l'établissement et ce point-là fait partie des cibles. Il ne s'agit pas seulement du nombre d'envois d'e-mails, en effet, mais du poids relatif de chaque envoi. Il y a déjà eu des traitements de fond qui ont été faits sur les images pour les alléger sur les trames principales et des consignes sont données, mais un chantier doit encore être mené plus pleinement sur ce point-là et notamment sur l'envoi des pièces jointes. En tout état de cause, cela fait bien partie du plan d'action prévu au niveau institutionnel pour diminuer notre impact.

Nathan ARSAC

Merci beaucoup. J'aurais une dernière question à poser et cette question est liée à tout ce qui a été fait en matière de bilan carbone à Sciences Po. D'abord il y a eu le plan de sobriété qui a été mis en place il y a quelques mois pour réduire les émissions des bâtiments et des usages de ces bâtiments. Est-ce qu'on a un premier retour sur ce plan ? Est-ce qu'il y a des premiers chiffres en termes d'économie d'énergie qui peuvent être donnés ou alors quand sera-t-il possible d'avoir un bilan complet sur cette question ? La deuxième remarque concerne le projet de compensation carbone qui a été fait en collaboration avec Héloïse LAMMENS pour lequel l'UNEF et d'ailleurs les autres syndicats ont été intégrés, y compris avec des associations écologistes. La stratégie de compensation carbone devait être fixée d'ici à la fin 2022, est-ce que cela a été fait et quand aurons-nous un nouveau point sur le calendrier et une nouvelle réunion avec Héloïse LAMMENS ? Nous essaierons de nous rapprocher d'elle, mais je me posais aussi cette question pour vous, Monsieur THUBERT. Merci.

Sébastien THUBERT

Pour ce qui est de la mise en œuvre du plan de sobriété, il est trop tôt en termes de cycle à la fois de facturation et de relevés pour avoir les premiers bilans. Nous ne sommes pas sur des cycles qui sont mensuels, etc., il est donc vraiment trop tôt pour cela et peut-être que dans le courant 2023 nous serons en mesure de le faire, même si les échelles de ce regard-là sont plutôt sur un rythme annuel que semestriel. Ensuite, par rapport au plan de compensation, le plus simple c'est que nous puissions organiser très rapidement un point déjà avec vous et Madame LAMMENS et je pense que Madame LAMMENS avait à cœur de revenir vers les Conseils pour présenter les avancées en mars.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? J'en aurais une qui concerne la restauration sur les campus en région. Nos référents campus, ainsi que les directeurs que nous avons pu rencontrer, nous ont fait part des problèmes de restauration sur les campus. Le directeur du campus du Havre que j'ai croisé la semaine dernière nous a parlé d'un projet en cours avec le CROUS de Normandie, auriez-vous des informations à ce sujet et si oui, comment peut-on associer les étudiants, notamment du campus concerné ?

Sébastien THUBERT

Nous aurons un point un peu plus précis en Conseil dans les semaines qui viennent là-dessus. Nous allons lancer le chantier du schéma directeur de la vie étudiante pour Sciences Po dans les prochaines semaines et il prévoit, dans sa première phase, un plan de concertation avec les communautés étudiantes et comme notre établissement est sur plusieurs campus, nous aurons une approche régionale de ce schéma directeur. Car le but d'un schéma directeur de la vie étudiante est bien de fixer, sur les grandes missions de la vie étudiante et notamment la restauration, le cap à tenir et les orientations stratégiques que nous allons choisir pour les cinq prochaines années. Ces orientations peuvent être parfois d'internaliser des solutions de restauration ou parfois de développer des approches plutôt partenariales dès lors qu'on est à une échelle qui est trop petite ou qui ne permettrait pas de le mettre en œuvre, mais en tout cas d'avoir suffisamment d'éléments pour être dans un dialogue avec nos partenaires extérieurs de façon appuyée ou en relais et de voir les meilleures solutions. Sachant que nous avons un enjeu actuel et qui se projette à cinq ans sur le campus du Havre, avec un plan de rénovation des espaces existants de la vie étudiante pour permettre qu'il y ait plus de points de chauffe par exemple, en attendant qu'avec le travail du CROUS et la construction prochaine d'un restaurant interuniversitaire dans le bassin, qu'il y ait des solutions qui puissent être mises en œuvre. C'est en tout cas un sujet qui est commun à l'ensemble des campus et qui fera l'objet d'un point d'attention dans le schéma directeur.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a une dernière question ? Non. Dans ce cas je vous remercie et je vous propose que nous levions la séance. Très bonne journée.

Cloé ARTAUT lève la séance à 10 heures 30.